



Communauté de
Communes du
Pays de LUMBRES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES DU PAYS DE LUMBRES

N°14-03-09

L'an deux mil quatorze, le lundi 17 mars à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de Monsieur Gilbert CHIQUET, Président, suite à la convocation en date du 7 mars 2014.

Présents :

Mesdames HUGUET ; CHAMBELLAND ; CARVALHO ; PIRET ; REMBOTTE ; DE JONGHE ; DELRUE ; PILLON ; MAGNIER ; BOIN.

Messieurs GUYOT ; PRUVOST ; ALLOUCHERY ; BOUFFART ; DENQUIN ; LHEUREUX ; SENECAT ; HILMOINE ; CATOEN ; LEROY ; SAGNIER ; CROQUELOIS ; FOURNIER ; MAGERE ; DUCROCQ ; BOURGOIS ; WAUQUIER ; BAILLY ; COYOT ; WAVRANT ; EVRARD ; BACQUET ; DENUNCQ ; TELLIER ; LEFEBVRE ; LEMAITRE ; FOURRIER ; BAILLY ; DELATTRE ; WYCKAERT ; MONCHY ; KIELINSKI.

Absents excusés :

Madame LAMIABLE.

Messieurs DUWAT ; FRANQUE ; BRUGGEMAN ; CLABAUT ; COULOMBEL ; DEVIGNE ; DELANNOY.

Absents :

Madame BERNARD.

Messieurs VASSEUR ; CRETON ; GARENAUX ; LOVERGNE ; DUVIVIER ; JOUGLEUX ; CAPELLE ; CHARLEMAGNE ; DUFOUR ; LONGAVESNE ; GALLET ; BOUFFART ; HOCHART ; OTTEVAERE.

Monsieur Guy HILMOINE est élu secrétaire.

OBJET : BUDGET PRINCIPAL – VOTE DES TAUX 2014

Monsieur Paul EVRARD, rapporteur, fait part au conseil communautaire que le bureau communautaire propose de n'augmenter que le taux de TEOM sans modifier les autres et de les fixer, pour 2014, de la façon suivante :

TEOM : 11 %

CFEU : 24,43 %

TH : 11,36 %

TFNB : 1,93 %

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- ✓ **FIXE** le taux de TEOM 2014 à 11 %.
- ✓ **FIXE** le taux de CFEU 2014 à 24,43 %.
- ✓ **FIXE** le taux de TH 2014 à 11,36 %.
- ✓ **FIXE** le taux de TFNB 2014 à 1,93 %.
- ✓ **FIXE** le taux de TFPB 2014 à 0,00 %.

Pour extrait conforme.

Le Président,



Accusé de réception en préfecture
062-246201016-20140317-14-03-09-DE
Date de télétransmission : 20/03/2014
Date de réception préfecture : 20/03/2014